

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-355

présenté par

M. Tardy, Mme Marianne Dubois, M. Cinieri, M. Saddier, M. Tian, Mme Grosskost, Mme Louwagie, M. Dhucq, M. Morel-A-L'Huissier, M. Hetzel, M. Sermier, M. Vitel, Mme DUBY-MULLER, M. Gosselin, M. Accoyer, M. Gérard, M. Daubresse, M. Degauchy, Mme Arribagé, M. Reitzer, M. Philippe Armand Martin et M. Bouchet

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Économie »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et du tourisme	2 810 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Plan 'France Très haut débit'	0	0
Statistiques et études économiques	0	1 405 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Stratégie économique et fiscale	0	1 405 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	2 810 000	2 810 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et du tourisme	1 500 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Plan 'France Très haut débit'	0	0
Statistiques et études économiques	0	750 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Stratégie économique et fiscale	0	750 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	1 500 000	1 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli par rapport au précédent, qui ramène le FISAC à son niveau de 2015.

[Nota : En application des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances, cette opération consisterait techniquement à retirer des crédits de l'action n°01 du programme 305 « Stratégie économique et fiscale » d'une part, et de l'action n°05 du programme 220 « Statistiques et études économiques » d'autre part, pour les reverser au profit de l'action n°02 « Commerce, artisanat et services » du programme 134 « Développement des entreprises et des services » qui comprend le FISAC.]